



SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2024





SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Table des matières

SCOT ET URBANISME	3
MISE EN ŒUVRE DU SCOT, AMENAGEMENT COMMERCIAL ET ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET EPCI	3
PROCEDURE DE REVISION DU SCOT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES	4
RESAUX ET PARTENARIATS	4
PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2014-2022	6
ANIMATION/ COMMUNICATION	6
REUNIONS/ FORMATIONS INTERGAL	8
COMITES DE PROGRAMMATION – CONSULTATIONS ECRITES	8
POINT SUR L'AVANCEMENT FINANCIER DU PROGRAMME (AU 31 DECEMBRE 2024)	9
VISITES SUR PLACE	11
PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2023-2027	20
ANIMATION/ COMMUNICATION	20
COMITES DE PROGRAMMATION	21
REUNIONS/ FORMATIONS INTERGAL	22
ADMINISTRATION GENERALE	23
SUIVI ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE	23
SUIVI DES RESSOURCES HUMAINES	23
ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2024	24
ANNEXE 1 : PROGRAMME LEADER 2014-2022 (LISTE DES DOSSIERS PROGRAMMES)	25



SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

SCoT ET URBANISME

MISE EN ŒUVRE DU SCOT, AMENAGEMENT COMMERCIAL ET ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET EPCI

Depuis son approbation en 2014, le SCoT accompagne les collectivités dans leurs procédures de mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec les objectifs du SCoT. Il émet des avis sur les PLU et cartes communales, les permis d'aménager et les dossiers présentés en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

En 2024, le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines a suivi les procédures des communes suivantes :

- Blies-Ebersing (révision du PLU)
- Hundling (élaboration du PLU)
- Hambach (révision et modification du PLU)
- Hilsprich (élaboration du PLU)
- Lixing-lès-Rouhling (élaboration du PLU)
- Sarreguemines (révision du PLU)
- Rouhling (révision du PLU)
- Puttelange-aux-Lacs (révision du PLU)
- Willerwald (révision du PLU)

Il a émis un avis sur :

- La révision du PLU de Willerwald.
- La modification simplifiée du PLU Ouest de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.
- La modification de droit commun du PLU de la commune de Schorbach.
- Le permis d'aménager du lotissement « Salwies » à Achen.
- Le permis d'aménager modificatif du lotissement « L'Orée du bois » à Zetting.
- Le permis de construire de l'unité de fabrication de panneaux photovoltaïques portée par la société Holosolis.
- Le dossier CDAC n°357 relatif à la création d'un magasin « Leclerc Drive » à Sarreguemines.



SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

PROCÉDURE DE REVISION DU SCOT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Par une délibération du 11 avril 2024, le Syndicat mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines a engagé la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarreguemines et fixé les modalités de concertation du public et de ses partenaires dans le cadre de cette procédure.

Après rédaction d'un cahier des charges soumis aux membres du bureau pour validation au printemps, une consultation a été engagée du 25 juin 2024 au 5 août en vue de sélectionner un prestataire pour accompagner le syndicat mixte dans le cadre de la révision du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines.

C'est le groupement piloté par la société « E.A.U » (mandataire), en association avec les sociétés « AID Observatoire » (volets commerce, économie et tourisme) et « OVIV ! » (accompagnement juridique) qui a été sélectionné afin d'assister les élus dans le cadre de cette procédure. L'objectif est de voir aboutir cette procédure en 2027.

En cette fin d'année 2024, plusieurs réunions ont été organisées entre le prestataire et les élus du territoire de l'Arrondissement de Sarreguemines pour fixer les premiers enjeux de cette révision comme suit :

- Atelier territorial avec les maires du secteur de l'Albe et Lacs le 15 novembre matin ;
- Atelier territorial avec les maires du secteur de Sarreguemines le 15 novembre après-midi ;
- Atelier territorial avec les maires du Pays de Bitche le 29 novembre matin

Le prestataire AID a pris l'attache des référents élus et administratifs du territoire en matière de développement économique, commercial et touristique. Plusieurs rendez-vous ont pu être honorés.

La méthodologie, le calendrier et les modalités de concertation ont été définis pour le 1^{er} semestre 2025.

En parallèle l'Etat a été sollicité pour que le SCoT bénéficie d'une subvention DGD.

RESEAUX ET PARTENARIATS

REVISION DU SRADDET ET CONFERENCE DES SCOT

Le SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines est également actif dans le cadre de la révision du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est.

Deux séminaires se sont notamment tenus les 19 juin et 19 septembre 2024 afin d'identifier les critères et les dynamiques territoriales sur lesquelles la Région Grand Est s'appuiera pour fixer les efforts demandés aux SCoT dans le cadre de la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols.

La résultante de ces travaux, pour lesquels la conférence des SCoT a été associée, permettra d'arrêter le SRADDET et ses objectifs territorialisés au cours de l'année 2025. Lesdits objectifs fixeront les principales orientations en matière de sobriété foncière du territoire jusqu'à l'atteinte du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) des sols à l'horizon 2050.



SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

GROUPES DE TRAVAIL TRANSFRONTALIERS

Le SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines est partie prenante des réflexions engagées au niveau de l'Eurodistrict Sarrebruck-Moselle Est pour la définition d'un projet MORO (concept d'aménagement transfrontalier). Les travaux du projet MORO ont permis le lancement d'un projet de collaboration transfrontalière pour un meilleur partage de l'information des deux côtés de la frontière : cette collaboration est formalisée dans le cadre d'un nouveau projet Interreg appelé PRISMA.

Le projet PRISMA a été validé le 27 novembre 2024 par le programme Interreg de la Zone fonctionnelle du GECT Sarrebruck Moselle Est. Une subvention Interreg sera donc attribuée au SMAS pour sa contribution au projet (valorisation du temps de travail).

Plusieurs groupes de travail et comités de pilotage ont été organisés au cours de l'année 2024. Et ce notamment en vue d'identifier et de mettre en commun les différentes bases de données nationales et/ou locales sur lesquelles s'appuieront les futurs travaux du projet PRISMA.



SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

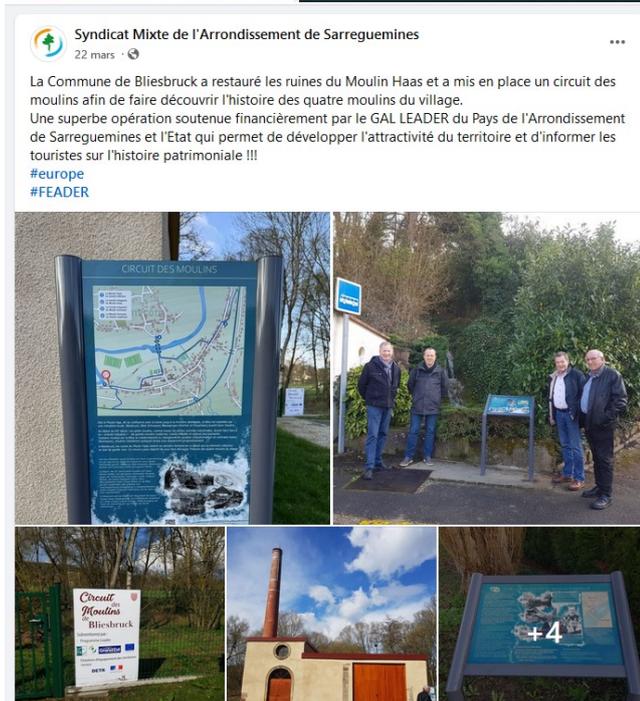
PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2014-2022

ANIMATION/ COMMUNICATION

COMMUNICATION

Différentes publications ont été réalisées sur la page Facebook du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines, afin de mettre en avant plusieurs projets ayant bénéficié du soutien financier du programme LEADER 2014-2022 : <https://www.facebook.com/PaysArrondissementSarreguemines>

Quelques extraits ci-dessous :





SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

La carte interactive des projets soutenus par le programme européen LEADER est régulièrement mise à jour, elle est consultable sur le site internet du SMAS : <http://www.syndicat-mixte-sarreguemines.org/les-projets-soutenus.html>

PARTICIPATION AUX INAUGURATIONS

1/ Les Communes d'Obergailbach et d'Erching ont organisé conjointement le samedi 8 juin 2024, l'inauguration de leurs **circuits du patrimoine**. Le GAL était présent à cette inauguration. Ces projets visent à mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel et à diversifier l'offre touristique de proximité.

2/ Dans le cadre du projet « **Développement de l'attractivité sportive et touristique autour de l'étang de Rémering-lès-Puttelange** » porté par la Commune de Rémering-lès-Puttelange, le GAL a participé à son inauguration le mercredi 26 juin 2024.

Le projet visait à développer :

- Des espaces sportifs (activités pour les adolescents et sportifs : échelle horizontale, barres fixes pour tractions, cage de cross training, terrains de pétanque...);
- Des espaces ludiques (activités pour les 3-6 ans, activités pour les 6-12 ans : aire de jeux mini parcours sportif...);
- Des espaces de pique-nique, de repos et de détente (transats, hamacs, balançoires d'observation...);
- Des espaces de sensibilisation à l'écosystème et d'observation tournés vers la nature (pupitres informatifs et pédagogiques, expositions photos sur des thèmes à définir, sensibilisation sur les déchets...).

3/ Pour le projet « **Création de sentiers d'interprétation du patrimoine** » porté par la Commune de Rimling, le GAL a participé à l'inauguration le samedi 29 juin 2024. Celui-ci consistait à créer deux circuits principaux de 7 et 8 kms qui démarrent à la place de Bassac près de la distillerie « A la vieille Quetsche » pour découvrir par la suite l'église Saint Pierre avec ses 8 mobiliers classés « Monuments Historiques ». Du balisage avec l'installation de panneaux scénographiques et d'une table d'orientation à 360° ont été mis en place. Le parcours longe des zones humides protégées et préservées avec sa faune et sa flore. Différents lieux sont matérialisés par une scénographie appropriée. La thématique de l'itinérance est identifiée dans la stratégie LEADER comme un axe particulièrement porteur pour le territoire.

4/ Pour le projet « **Création d'un circuit de découverte du patrimoine** » porté par la Commune de Woelfling-lès-Sarreguemines, le GAL a également participé à l'inauguration le samedi 21 septembre 2024. Un projet qui vise à faire découvrir les particularités de la commune, et plus particulièrement ses nombreux calvaires en proposant deux circuits de découverte.

Credits photos : Mairie de Woelfling-lès-Sarreguemines





SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

5/ Pour le projet « **Parcours mémoriel** » porté par la Commune de Grosbliederstroff, le GAL était présent à l'inauguration le vendredi 18 octobre 2024. L'histoire de la commune a été retracée dans ce parcours, 16 sites ont été identifiés. La réalisation de cet itinéraire met en valeur les richesses patrimoniales et culturelles.

SUIVI DE PROJETS

L'équipe technique du GAL accompagne régulièrement les porteurs de projet dans le cadre du montage de leurs dossiers de demande de subvention et de paiement.

REUNIONS/ FORMATIONS INTERGAL

Le GAL a participé aux réunions et formations interGAL organisées par l'Autorité de Gestion Régionale :

- Réunion du 16 avril 2024 : fin de programmation et traitement des demandes de paiement ;
- Réunion du 27 juin 2024 : évaluation de la sécurité informatique du GAL ;
- Réunion du 13 septembre 2024 : fin de gestion de la programmation LEADER 2014-2022 ;
- Réunion du 17 octobre 2024 : fin de gestion de la programmation 2014-2022 ;
- Réunion du 28 novembre 2024 : restitution par l'ASP des contrôles menés sur les dossiers LEADER, état d'avancement LEADER 2014-2022 et fin de gestion.

COMITES DE PROGRAMMATION – CONSULTATIONS ECRITES

Le Comité de Programmation LEADER a été sollicité à l'occasion de trois consultations écrites au cours de l'année 2024. Il n'y a plus eu de réunion en présentiel.

CONSULTATION ECRITE N°7 : DU 21 MARS AU 8 AVRIL 2024

Cette consultation portait sur les points suivants :

1. **Adoption du compte-rendu de la séance du mercredi 25 octobre 2023 ;**
2. **Programmation des dossiers déposés au GAL :**
 - a. Aménagement d'hébergements touristiques (golf communautaire)/ Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ;
 - b. Mise en place d'un réseau « Boutiques du Parc »/ Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (dossier de coopération);
3. **Point d'information :**
 - a. Etat d'avancement de la maquette financière : taux de programmation/ taux de paiement.

CONSULTATION ECRITE N°8 : DU 13 SEPTEMBRE AU 27 SEPTEMBRE 2024

Cette consultation portait sur les points suivants :

1. **Adoption du compte-rendu de la consultation écrite n°7 qui s'est déroulée du 21 mars au 8 avril 2024 ;**
2. **Proposition de modifications de la maquette financière du GAL ;**
3. **Programmation d'un dossier déposé au GAL :**



SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

a. Développement de l'attractivité sportive et touristique autour de l'étang de Diefenbach/ Commune de Puttelange-aux-lacs ;

4. Point d'information :

a. Etat d'avancement de la maquette financière : taux de programmation/ taux de paiement.

CONSULTATION ECRITE N°9 : DU 1^{ER} AU 15 OCTOBRE 2024

Cette consultation portait sur les points suivants :

1. Adoption du compte-rendu de la consultation écrite n°8 qui s'est déroulée du 13 au 27 septembre 2024 ;

2. Proposition de modifications de la maquette financière du GAL ;

3. Programmation d'un dossier déposé au GAL :

a. Gestion du GAL pour l'année 2024/ Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines ;

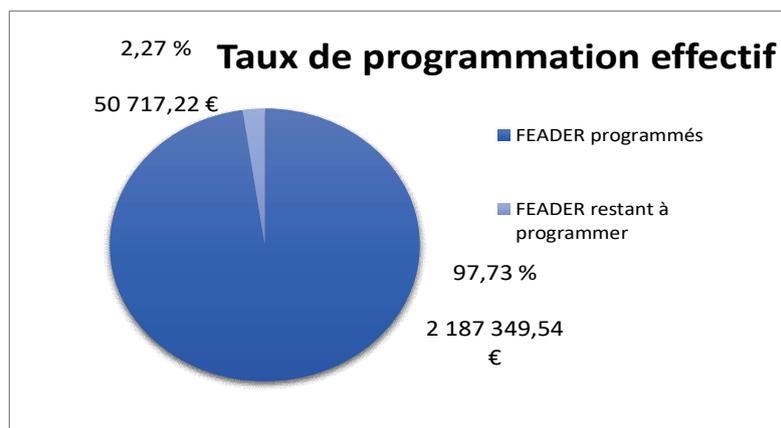
4. Point d'information :

a. Etat d'avancement de la maquette financière : taux de programmation/ taux de paiement.

POINT SUR L'AVANCEMENT FINANCIER DU PROGRAMME (AU 31 DECEMBRE 2024)

TAUX DE PROGRAMMATION

Le **taux de programmation** atteint les 97,73 % représentant ainsi 2 187 349,54 euros de FEADER programmés sur une enveloppe totale de 2 238 066,76 euros.



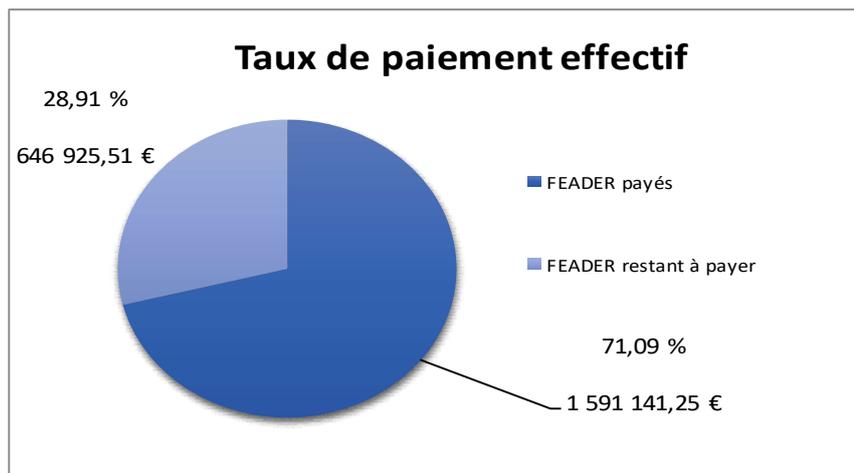
L'instruction réglementaire des dernières demandes de subvention a été réalisée en 2024, ceci afin de respecter le calendrier de fin de gestion de l'Autorité de Gestion Régionale. Les porteurs de projet ont été régulièrement relancés par le GAL afin d'obtenir des dossiers complets.



SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

TAUX DE PAIEMENT

Le **taux de paiement** qui tient compte des dossiers payés au 31 décembre 2024 s'élève à 71,09 % de la maquette financière.



Au cours de l'année 2024, toutes les demandes de paiement ont été réceptionnées au GAL. En effet, un suivi précis des calendriers de réalisation de chaque opération a dû être assurée par le GAL et des relances régulières ont été faites auprès des porteurs de projet pour réunir les éléments nécessaires et dans un souci du respect du calendrier de fin de gestion imposé par l'Autorité de Gestion Régionale.

Le taux de paiement a fortement progressé en 2024 et quelques demandes de paiement sont encore en cours d'instruction.